Nations Unies A/55/110

Assemblée générale

Distr. générale
29 mai 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session
Point 17 j) de l'ordre du jour
Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : approbation de la nomination du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Approbation de la nomination du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Note du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 48/141 du 20 décembre 1993, l'Assemblée générale a décidé de créer le poste de haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Elle a décidé que le titulaire :

a) Serait une personnalité d'une grande intégrité et jouissant d'une haute considération morale, et devrait posséder des connaissances spécialisées, notamment dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que la connaissance générale de différentes cultures et l'ouverture d'esprit voulues pour pouvoir s'acquitter de façon impartiale, objective, non sélective et efficace de ses fonctions de haut commissaire;

b) Serait nommé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale, compte tenu d'une alternance géographique, et que son mandat aurait une durée de quatre ans et pourrait être renouvelé une fois pour une autre période de quatre ans;

c) Aurait le rang de secrétaire général adjoint.

2. Le 17 juin 1997, l'Assemblée générale a approuvé la proposition du Secrétaire général tendant à nommer Mme Mary Robinson (Irlande) au poste de haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour un mandat de quatre ans. Ce mandat expire le 11 septembre 2001.

3. Gardant à l'esprit la résolution susmentionnée, le Secrétaire général propose de proroger d'un an, c'est-à-dire du 12 septembre 2001 au 11 septembre 2002, la nomination de Mme Mary Robinson au poste de haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

4. Le Secrétaire général ne doute pas que l'Assemblée générale approuvera cette prorogation.

01-38667 (F) 290501 290501